

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Luc Broch, Stefan Kristensen, Alberto Velasco, M<sup>mes</sup> Silvia Machado, Maria Vittoria Romano, Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Studemann, Laurence Fehlmann Rielle, Martine Sumi, Marie Gobits, Olga Baranova, Anne Moratti, Vera Figurek, Brigitte Studer, María Pérez, MM. Pierre Gauthier, Julien Cart et Mathias Buschbeck: «Pour un lieu d'accueil de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- l'augmentation de personnes précarisées, le manque criant de structures d'accueil pour leur hébergement la nuit, la fermeture de l'abri de la protection civile de la rue des Vollandes ainsi que ceux de Richemont et de la rue du 31-Décembre dès la fin du mois de mars et ce jusqu'au mois de novembre;
- les gênes occasionnées aux habitant-e-s par les abris de fortune construits sous les ponts ainsi que dans les parcs, l'usage occasionnel de pataugeoires pour procéder à des soins d'hygiène minimum et l'humiliation occasionnée aux personnes vivant à la rue qui se voient contraintes à des stratégies de survie entraînant des coûts pour la Ville de Genève par la mobilisation accrues de ses services: police municipale, Voirie, Service des espaces verts, etc.;
- le fait que la population à la rue est tout autant en danger l'été que l'hiver. En effet, les risques de déshydratation sont massifs; en règle générale, les décès sont même plus fréquents durant la période estivale (alcool, chaleur, vêtements inadaptés pour la saison, extrême fatigue);
- l'importance de nouer un contact social, fût-il minimal, avec les personnes à la rue, de pallier leurs déficits d'information et de renforcer la prévention des comportements à risque parmi cette population;
- l'urgence d'alléger le réseau des lieux d'accueil existants (accueil de nuit de l'Armée du Salut, principalement, mais aussi Club social rive gauche et rive droite) saturés et devant régulièrement refuser du monde. Ces lieux ne peuvent plus faire un réel travail d'accueil social, mais délivrent avant tout des prestations matérielles (manger, boire);
- le fait qu'une ville comme Paris compte plus de 3000 places d'accueil d'hébergement de nuit l'été pour une population de 6 millions d'habitants. Genève, en regard, pour un bassin de plus de 500 000 personnes, compte en tout et pour tout... les 70 places payantes de l'Armée du Salut (15 francs la nuit). Cette situation est indigne d'une ville qui se targue du label de capitale des droits de l'homme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’assumer ses responsabilités envers la population croissante de personnes dormant dans les parcs, sous les ponts, dans les garages, les caves, les voitures, les cours d’immeubles, les toilettes de l’aéroport, etc., en ouvrant un lieu d’accueil de nuit à l’année sans discrimination ni distinction d’origine ni quotas discriminatoires portant sur les personnes accueillies;
- de mettre en place, dans ce dernier, un accueil social minimal afin que les personnes accueillies puissent non seulement être hébergées, nourries et bénéficiaires de soins sanitaires minimum, sans discriminations, mais aussi orientées et accompagnées afin de permettre leur sortie la plus rapide possible de la précarité;
- d’interpeller le Conseil d’Etat et chaque commune de ce canton afin de solliciter leur engagement dans le sens d’apporter une réponse à la situation des personnes à la rue.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La préoccupation de la situation des personnes sans abri est ancienne. La Ville de Genève a très tôt mis en place des prestations municipales et financé des initiatives associatives, permettant de répondre à ce qui constitue une urgence sociale.

Le Service social (SOC) de la Ville de Genève assure depuis plus de vingt ans un hébergement des sans-abri durant la période hivernale, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Initialement, un puis deux abris de protection civile (PCi) ont été utilisés pour proposer durant cinq mois un accueil et un repas le soir, l’accès à une douche, un lit, et un petit-déjeuner servi le lendemain matin. Le SOC organise en outre, tout au long de l’année, des distributions de repas au Club social de la rive gauche (plusieurs centaines par jour ouvré), ainsi que l’accueil, l’information et l’orientation des personnes en grande difficulté au Club social de la rive droite.

Aux prestations du SOC s’ajoutent les actions entreprises par des partenaires associatifs, partiellement ou essentiellement financées par la Ville de Genève, qui consacre des sommes conséquentes à leur subventionnement.

En 2015, le Conseil administratif inscrivait dans sa feuille de route le principe «zéro sans-abri en 2020»; grâce aux initiatives du Conseil municipal, cet objectif est en voie d’être atteint.

Depuis l’été 2018, la Ville de Genève finance une prise en charge à l’année des personnes les plus fragilisées dans leur santé physique et/ou psychique. Cet hébergement a été assuré, dans un premier temps, grâce à une collaboration entre le SOC et la Croix-Rouge genevoise, puis directement par le SOC avec l’appui

des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour le volet médical. L’abri PCI de Richemont mettait 50 places à disposition dans sa configuration estivale et 100 places en hiver. L’abri PCI des Vollandes complétait le dispositif hivernal avec également 100 places.

En décembre 2018, puis au printemps 2019, le Conseil municipal votait deux crédits supplémentaires destinés aux associations caritatives, afin d’étendre la prise en charge des sans-abri, aux personnes seules et aux familles. Ces crédits ont permis de financer, d’une part, le collectif d’associations CAUSE, issu du Collectif d’associations pour l’action sociale (CAPAS), qui se proposait d’ouvrir une halte de nuit, puis des sleep-in pour accueillir des sans-abri et, d’autre part, l’association Païdos en charge de l’hébergement des familles sans abri dans des appartements (projet HUMA).

L’épidémie de COVID-19 est venue bouleverser ces dispositifs.

La mise en place du confinement a conduit la Ville de Genève, pour elle l’Etat-major de conduite des opérations, à revoir les modalités de prise en charge des sans-abri.

Les abris de PCI gérés par le SOC ont été d’abord dédoublés, puis fermés pour des raisons sanitaires; les personnes hébergées ont été transférées dans deux nouvelles structures, mises en service en urgence, la caserne des Vernets (250 places) et le foyer Frank-Thomas (130 places), ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Les sleep-in opérés par le CAUSE ont été d’abord redimensionnés, et trois gymnases de la Ville de Genève ont été mis à la disposition du collectif d’associations; enfin, ces différentes structures ont été fermées et les personnes accueillies ont été transférées à la caserne des Vernets, sous la responsabilité du SOC. Les contraintes sanitaires ont en effet montré l’importance, pour notre Ville, de garder la maîtrise des prestations relevant du service public.

A ce jour, le dispositif d’accueil des sans-abri répond aux exigences de santé publique que commande l’épidémie. Les modalités d’accueil des sans-abri évolueront donc, compte tenu de l’évolution de l’épidémie.

Sans préjuger des décisions qui seront prises au sortir de la crise sanitaire, il faut relever que le SOC assurera sur son budget les prestations suivantes:

- le foyer Frank-Thomas, destiné à accueillir les personnes les plus précaires ainsi que des femmes sans abri, restera opérationnel après la crise sanitaire;
- le dispositif d’accueil à l’année des familles et des enfants se poursuivra, grâce à des partenaires associatifs, au premier rang desquels l’association Païdos;

- le dispositif d’hébergement hivernal sera mis en place pour accueillir les personnes seules de novembre à mars;
- les logements relais – dont les 19 logements modulaires situés rue du Fort-Barreau – offriront un répit à des personnes qui n’ont pas accès au marché du logement.

Ces prestations pourraient être complétées par les activités des associations caritatives subventionnées par la Ville de Genève, notamment l’Armée du Salut, le Bateau Genève, le Caré, Carrefour-Rue ou le Racard. A ce jour, le CAPAS a épuisé la subvention qui lui avait été accordée par la Ville de Genève pour 2020. La municipalité considérera de cas en cas le soutien à apporter aux initiatives associatives qui émergeront pour compléter son dispositif.

Au sortir de la crise se posera la question de la répartition des tâches entre le Canton, la Ville de Genève et les autres communes. Il manque en effet une base légale, précisant les prestations d’urgence sociale, assurées inconditionnellement par les pouvoirs publics.

Le Conseil d’Etat a élaboré un avant-projet de loi modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (1<sup>er</sup> train) dans le but de clarifier les compétences en matière d’aide aux sans-abri.

Le Conseil administratif est, pour sa part, favorable à un financement partagé des prestations d’urgence sociale à hauteur d’un tiers par le Canton, un tiers par la Ville et un tiers par les autres communes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente:  
*Esther Alder*